
PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 FÉVRIER 2025

Date de la convocation : 24 FÉVRIER 2025

Étaient présents : Philippe RIOT - Alain BERTRAND - David BOURDEIX - Jérôme LEGAY – Pascale HAURY - Kelly PAULME - Thierry PERONNE - Claire PEYRATOUT
- Yohan RIDOUX

Absent(s) : Pierre BAYLE (David BOURDEIX)

Excusé(s) : /

Secrétaire : Yohan RIDOUX

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.

Début de la séance à 18h00.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2025 : **Approuvé à la majorité**

L'ordre du jour est présenté puis les délibérations prises, dans le suivi de l'ordre du jour :

Objet de la réunion : Échange avec le Responsable de l'évolution et du maillage territorial de la Creuse et de la Corrèze

1. Ouverture de la séance

Le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents et rappelle l'ordre du jour. Il présente Monsieur CHABROL, Responsable de l'évolution et du maillage territorial de la Creuse et de la Corrèze, venu présenter le projet de transformation du bureau de poste. Il demande de bien vouloir respecter les échanges pendant la présentation en maintenant un environnement calme et ordonné pour permettre à Monsieur CHABROL d'exposer son projet de manière claire et complète. Il informe les administrés qu'ils auront l'occasion de poser des questions et de partager des réflexions à la fin de la discussion. Le Maire demande de garantir des échanges constructifs et respectueux, et encourage à formuler les questions de manière concise et à éviter les interruptions durant la présentation. Il rappelle que la collaboration de tous est essentielle pour aborder ce sujet important de manière efficace et productive. Il remercie l'assemblée pour leur attention et leur coopération et cède la parole à Monsieur CHABROL.

2. Présentation du projet par M. CHABROL

M. CHABROL, représentant de La Poste, présente le projet de transformation du bureau de poste de la commune de Châtelus-le-Marcheix en agence postale communale gérée par la mairie. Il expose les raisons de cette proposition, les avantages attendus et les expériences similaires dans d'autres communes voisines. M. CHABROL présente également l'ensemble des options possibles :

- **Maintien du bureau de poste**
- **Transformation en agence postale communale**
- **Relay postal chez un commerçant**

3. Débat et discussions

Les conseillers municipaux prennent la parole pour poser des questions et exprimer leurs points de vue sur le projet présenté par M. CHABROL. Les principaux points soulevés sont :

- L'importance de maintenir le bureau de poste actuel pour la population, en particulier les personnes âgées et les plus fragiles.
- Les craintes concernant la dégradation de l'accès aux services postaux et bancaires.
- La dimension humaine et sociale du bureau de poste, qui joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne des habitants.

4. Prise de décision

Après avoir entendu les arguments et débattu, le conseil municipal demande le huis clos. À l'unanimité, il est décidé de refuser le projet de transformation du bureau de poste en agence postale communale et de maintenir le bureau de poste actuel en fonctionnement. Il est également décidé d'envoyer une lettre à La Poste pour expliquer la décision du conseil municipal.

5. Clôture de la séance

Le Maire remercie les membres présents pour leur participation et annonce la clôture de la séance à 20h00.

Le Maire,

Philippe RIOT



Le secrétaire de séance,

Yohan RIDOUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yohan Ridoux", written over a horizontal line.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 11 avril 2025 à 18h00
Affiché le 23/04/2025 et mis en ligne sur <http://chateluslemarcheix.fr/>